

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUIN 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 54

Votants : 71 (dont 17 procurations)

N°14

OBJET :

**REGIES « EAU
POTABLE » ET
« ASSAINISSEMENT
» - CONDITIONS DE
REMUNERATION
DU DIRECTEUR DES
REGIES**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : 21 juin 2022

Publiée ou notifiée
le : 21 juin 2022

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOIX-BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Sébastien BAUD, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Pascal DEVOS, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Marc BOUREL, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN, Sandrine MORIER-MIZOULE, Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération n°62), Jean ALMAZAN, Pauline TIROT, Corinne IBARRA, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

Mmes et MM. Marilyne MORGAND à Joseph KUCHNA, Michel LAURENT à Alain VENUAT, Marie-José MORIER à Benjamin BAFOIL, Christophe DUMONT à Michèle CHARASSE, Jacques BLETTERY à Jean-Claude BRAT, Pierre BONNET à Franck GONZALES, Yves-Jean BIGNON à Linda PELISSIER, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Anne-Sophie RAVACHE à Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE à Frédéric AGUILERA, Alexis BOUTRY à Corinne IBARRA, Evelyne VOITELLIER à Claude MALHURET jusqu'à la délibération n°61), Patrick BLETHON à Jean-Sébastien LALOY, Christiane LEPRAT à Romain LOPEZ, Bernard KAJDAN à Pauline TIROT, Henri SARRE à François SENNEPIN, Sylvie DUBREUIL à Jean-Dominique BARRAUD.

Absent représenté par leur suppléant :

M. Jacques TERRACOL par Gérard DEPALLE.

Absents excusés :

Mmes MM. François SZYPULA, Françoise DUBESSAY, Philippe COLAS, Bertrand BAYLAUCQ, Alexandre GIRAUD, Jean-Michel MEUNIER.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL.

Monsieur le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R2221-63, R-2221-67 et 68 et R.2221-73 à 75,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Vichy Communauté,

Vu la Délibération N° 56A du Conseil Communautaire, en date du 2 décembre 2021, instituant une régie « Eau potable » et désignant Monsieur François LIPONNE comme directeur de cette régie,

Vu la Délibération N° 56B du Conseil Communautaire, en date du 2 décembre 2021, instituant une régie « Assainissement collectif » et désignant Monsieur François LIPONNE comme directeur de cette régie,

Vu la Délibération N° 56C du Conseil Communautaire, en date du 2 décembre 2021, instituant une régie « Assainissement non collectif » et désignant Monsieur François LIPONNE comme directeur de cette régie,

Vu la Délibération N°18 du Conseil Communautaire du 8 juillet 2021 relative à la mise à jour du régime indemnitaire du personnel communautaire,

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation des Régies « Eau potable » et « Assainissement », en date du 20 mai 2022 sur la proposition de rémunération du Directeur de la régie,

Vu l'avis consultatif favorable du Comité technique, en date du 3 juin 2022,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article R.2221-73 du Code général des collectivités territoriale, la rémunération du directeur d'une régie dotée de la seule autonomie financière et chargée de l'exploitation d'un service public à caractère industriel et commercial, est fixée par le conseil communautaire sur proposition du président de la communauté d'agglomération, après avis du conseil d'exploitation,

Considérant que le niveau des fonctions rattachées à la direction des régies susvisées relève de la catégorie A et plus particulièrement du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux,

Propose au Conseil Communautaire :

- D'arrêter la rémunération du directeur des régies « Eau potable », « Assainissement collectif » et « Assainissement non collectif » sur le grade d'ingénieur principal pour ses composantes de traitement de base et de régime indemnitaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve cette proposition,
- Charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Fait et délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (une abstention : M. Mayet, 70 voix pour), en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 16 juin 2022.
Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

 Signé numériquement par
FREDERIC AGUILERA
DN : C=FR, O=Certinomis,
OU=0002 433998903,
CN=Certinomis - Easy CA
Raison : J'ai approuvé ce document.
Emplacement : A vichy
Date : mardi 21 juin 2022 09:10:34

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°14 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUIN 2022 -

Objet de l'acte : REGIES "EAU POTABLE" ET "ASSAINISSEMENT" - CONDITIONS DE
REMUNERATION DU DIRECTEUR DES REGIES

.....
Date de décision: 16/06/2022

Date de réception de l'accusé 21/06/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 16JUI2022_14

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20220616-16JUI2022_14-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 14.pdf (99_DE-003-200071363-20220616-16JUI2022_14-DE-1-
1_1.pdf)